



Litiges de la consommation : généralisation de la médiation au 1er janvier 2016

Publié le 04 novembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Attention :

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)